

- Le Canada a pris des mesures pour améliorer le système de programmes de formation et d'adaptation offerts aux travailleurs canadiens. Les pressions exercées par la mondialisation et la libéralisation du commerce sont telles que ce type de stratégie doit être maintenu. Mais l'adaptation imposée par la concurrence étrangère sous l'effet de la mondialisation et de la libéralisation du commerce ne devrait pas être considérée comme fondamentalement différente de l'adaptation imposée par d'autres facteurs comme l'évolution des préférences des consommateurs, le changement technologique, la fermeture d'entreprises ou la réduction de leurs effectifs pour toute autre raison.
- Il faut également tenir compte de considérations démographiques⁷³. Durant les années 1960 et 1970, et dans une moindre mesure durant les années 1980, la génération du baby-boom est arrivée sur le marché du travail et les taux de participation, particulièrement chez les femmes, ont augmenté. Dans les années 1990, le marché du travail au Canada devra composer avec le ralentissement de la croissance de la population active ainsi qu'avec le vieillissement de cette dernière. La rééducation professionnelle et le recyclage des travailleurs plus âgés acquerront de plus en plus d'importance, compte tenu du fait que les entreprises ont toujours hésité à recycler ces personnes.
- Dans un contexte de mondialisation, le Canada devra revoir non seulement les critères d'équité et d'efficacité de ses politiques du travail, mais aussi ses politiques relatives aux immigrants et aux réfugiés. Les nouveaux immigrants peu qualifiés auront peut-être plus de difficulté que par le passé à se trouver un emploi au Canada. Leur arrivée aura par ailleurs pour effet d'accroître la concurrence en ce qui a trait aux emplois existants qui exigent peu de qualifications.

⁷³ Voir David K. Foot et Kevin J. Gibson, «Population Aging in the Canadian Labour Force: Changes and Challenges», Revue d'études canadiennes, vol. 28, n° 1, printemps 1993.